

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
DES INNUS ESSIPIT**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2022**

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Résultats et surplus cumulé consolidés	6
Variation des actifs financiers nets consolidés	7
Situation financière consolidée	8
Flux de trésorerie consolidés	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES	10
INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE	23



Raymond Chabot Grant Thornton

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres de
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (ci-après la « Première Nation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022 et les états consolidés des résultats et du surplus cumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'explique la note 2 des états financiers consolidés, la Première Nation a comptabilisé ses participations dans certaines entreprises publiques selon la méthode de la consolidation intégrale, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2021 en raison des incidences de cette dérogation. La note 2 des états financiers consolidés fournit une description et une quantification des incidences financières de ce problème pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021.

La Première Nation a capitalisé des actifs incorporels (autres que des actifs incorporels achetés) à titre d'actifs non financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2021 en raison des incidences de cette dérogation. Si les actifs incorporels avaient été comptabilisés en charges au moment de leur acquisition, les actifs non financiers et le surplus cumulé auraient été respectivement diminués de 879 825 \$ aux 31 mars 2022 et 2021.

Comme mentionné à la note 15, la Première Nation a conclu des accords de contributions avec différents ministères du gouvernement fédéral. Les fonds reçus conformément à ces accords sont assujettis à un remboursement si la Première Nation ne respecte pas les conditions de stipulations de ceux-ci ou si elle ne parvient pas à utiliser ces contributions avant l'échéance de ces accords. La Première Nation n'a pas comptabilisé ces sommes dans les passifs, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Si ces montants avaient été comptabilisés aux passifs, ces derniers auraient été augmentés de 3 604 558 \$ au 31 mars 2022 (3 417 780 \$ au 31 mars 2021) et l'actif net aurait été diminué du même montant. De plus, les produits et l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 auraient été diminués de 186 778 \$ (346 206 \$ en 2021).

Au cours de l'exercice antérieur, une entité contrôlée incluse dans le périmètre de consolidation de la Première Nation a reçu, sous la forme d'un apport, les infrastructures d'un barrage. Cet apport en immobilisations corporelles n'a pas été évalué à sa juste valeur, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Nous avons par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés au 31 mars 2021 en raison des incidences de cette dérogation. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021 n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Première Nation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Première Nation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Première Nation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Première Nation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Première Nation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant sur la conformité

Nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable à l'égard de la conformité de la Première Nation, pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, aux modalités suivantes de l'accord intervenu avec Santé Canada le 1er avril 2016 :

- Les infirmières sont accréditées par leur association provinciale et ont une assurance professionnelle;
- Les rapports obligatoires ont été préparés et transmis au bureau régional;
- Le plan de santé communautaire a été mis à jour.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées dans l'accord précité. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la conformité de la Première Nation, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3531, « Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité ». Cette norme requiert que nous planifions et réalisions la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la Première Nation s'est conformée, dans tous les aspects importants, aux exigences spécifiées.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à la norme permettra toujours de détecter tout cas important de non-conformité aux exigences spécifiées qui pourrait exister. Les cas de non-conformité peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et ils sont considérés comme importants lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Une mission d'assurance raisonnable visant la délivrance d'un rapport sur la conformité implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants concernant la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques de non-conformité importante, que ceux-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, « Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification », et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Opinion

À notre avis, la Première Nation s'est conformée, dans tous les aspects importants, aux exigences spécifiées de l'accord précité pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Nous ne fournissons aucun avis juridique relativement à la conformité de la Première Nation aux exigences spécifiées.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Québec
Le 25 novembre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉ CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1
	Budget	Réel
	\$	\$
PRODUITS		
Transferts des gouvernements (note 4) -		
Fédéral	5 475 346	8 125 524
Provincial	237 051	1 047 487
Organismes publics	-	875 574
Activités économiques -		
Pêche au crabe, vente au détail et habitations communautaires	2 825 120	4 311 829
Pourvoiries, excursions et camping provenant des sociétés contrôlées	4 133 830	5 140 154
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	-	3 217 924
Autres	-	943 495
	<u>12 671 347</u>	<u>23 661 987</u>
	<u>18 392 212</u>	
CHARGES (note 16)		
Administration de la bande	1 426 540	1 920 728
Développement économique	621 379	1 325 391
Emploi et formation	54 131	121 093
Éducation et culture	699 849	688 347
Développement social et communautaire	1 043 214	823 278
Santé	1 165 732	1 183 623
Immobilisations et infrastructures	2 208 235	1 825 011
Consultations et gestion du territoire	1 680 614	1 226 069
Pêche au crabe, vente au détail et habitations communautaires	2 609 630	2 847 704
Pourvoiries, excursions et camping provenant des sociétés contrôlées	3 809 221	3 858 825
Autres	494 015	469 210
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 135 178
	<u>15 812 560</u>	<u>17 424 457</u>
	<u>15 130 699</u>	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
	<u>(3 141 213)</u>	<u>6 237 530</u>
	<u>3 261 513</u>	
SURPLUS CUMULÉ AU DÉBUT		
	<u>71 237 284</u>	<u>67 975 771</u>
SURPLUS CUMULÉ À LA FIN		
	<u>77 474 814</u>	<u>71 237 284</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u>
	\$	\$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>6 237 530</u>	<u>3 261 513</u>
Immobilisations corporelles -		
Acquisition	(3 130 061)	(504 790)
Produit sur la cession	147 270	17 847
Perte (gain) sur la cession	(11 258)	291
Perte d'immobilisations corporelles relative à un sinistre	-	262 054
Amortissement	<u>1 135 178</u>	<u>1 156 964</u>
	<u>(1 858 871)</u>	<u>932 366</u>
Actifs incorporels -		
Acquisition	<u>(500 000)</u>	<u>-</u>
Charges reportées au prochain exercice -		
Acquisition	(141 556)	(123 237)
Utilisation	<u>123 237</u>	<u>148 313</u>
	<u>(18 319)</u>	<u>25 076</u>
Stocks -		
Acquisition	(356 963)	(384 832)
Utilisation	<u>384 832</u>	<u>327 091</u>
	<u>27 869</u>	<u>(57 741)</u>
Variation des actifs d'impôts futurs	<u>-</u>	<u>32 341</u>
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	3 888 209	4 193 555
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	<u>44 436 007</u>	<u>40 242 452</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	<u>48 324 216</u>	<u>44 436 007</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

AU 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse -		
Sans intérêt	2 151 986	7 025 731
0,45 % et 1,30 %	5 574 414	1 847 449
Placements temporaires -		
Autres, 0,4 % à 2,5 %, échéant d'avril 2022 à septembre 2024	39 996 162	34 461 794
Comptes débiteurs (note 5)	5 342 275	4 038 321
Placements (note 6) -		
Participations dans des entreprises commerciales	13 064 398	11 284 856
Autres	767 322	939 357
Fonds en fidéicommis (note 7)	<u>57 113</u>	<u>56 225</u>
	<u>66 953 670</u>	<u>59 653 733</u>
PASSIFS		
Comptes créditeurs	2 303 967	1 120 236
Produits reportés au prochain exercice (note 8)	9 417 713	6 411 517
Dette à long terme (note 9)	6 873 702	7 609 465
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 10)	-	20 149
Impôts futurs	<u>34 072</u>	<u>56 359</u>
	<u>18 629 454</u>	<u>15 217 726</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>48 324 216</u>	<u>44 436 007</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	25 322 254	23 463 383
Actifs incorporels (note 12)	3 329 825	2 829 825
Stocks	356 963	384 832
Charges reportées au prochain exercice	<u>141 556</u>	<u>123 237</u>
	<u>29 150 598</u>	<u>26 801 277</u>
SURPLUS CUMULÉ (note 13)	<u>77 474 814</u>	<u>71 237 284</u>

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

 , chef

 , directeur général

 , conseiller

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	6 237 530	3 261 513
Éléments n'affectant pas la trésorerie -		
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	(3 217 924)	(1 845 828)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	(11 258)	291
Perte d'immobilisations corporelles relative à un sinistre	-	262 054
Amortissement des immobilisations corporelles	1 135 178	1 156 964
Intérêts implicites sur un emprunt	10 338	2 578
Gain sur l'actualisation de dette	-	(22 227)
Impôts futurs	(22 287)	88 700
Distributions reçues des entreprises commerciales	1 438 382	1 348 111
Fonds générés par les opérations	5 569 959	4 252 156
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	(1 303 954)	(679 046)
Comptes créditeurs	1 183 731	(485 255)
Produits reportés au prochain exercice	3 006 196	2 015 263
Stocks	27 869	(57 741)
Charges reportées au prochain exercice	(18 319)	25 076
	8 465 482	5 070 453
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMobilISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 130 061)	(504 790)
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	147 270	17 847
Acquisition d'actifs incorporels	(500 000)	-
	(3 482 791)	(486 943)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation des placements temporaires	(5 534 368)	(2 813 974)
Effet à recevoir	22 035	13 889
Avances à une société fermée	150 000	-
Avance à une entreprise commerciale	-	75 000
Variation des fonds en fidéicommis	(888)	(698)
	(5 363 221)	(2 725 783)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	341 600	284 296
Versements sur la dette à long terme	(1 087 701)	(567 632)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(20 149)	(118 807)
	(766 250)	(402 143)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(1 146 780)	1 455 584
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 873 180	7 417 596
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	7 726 400	8 873 180

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Principes de consolidation -

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits et les charges du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les produits et les charges consolidés ligne par ligne des sociétés contrôlées par la Première Nation. Le périmètre comptable de la Première Nation comprend les sociétés détenues en propriété exclusive, soit : Camping Tadoussac inc., Hébergement Essipit, société en commandite, ainsi que Société de gestion P.R.P. inc. et ses filiales : Domaine du Lac des Cœurs inc., 2620-8272 Québec inc., Domaine sportif du Lac Loup inc., Les Croisières Essipit inc., 9069-3680 Québec inc., 9079-5659 Québec inc., 9100-2550 Québec inc., Domaine du Lac Bernier inc., et Mer et Monde Écotours inc.

Les sociétés Namunashu société en commandite, Pêcheries Nikan S.E.C., Groupe Umek, société en commandite, Groupe Namesh, S.E.C., Granulco inc. et Rénovations J.M.B.R. inc. correspondent à des entreprises commerciales ou à des partenariats commerciaux en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et les chiffres sont présentés aux états financiers consolidés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls le résultat net des entreprises commerciales, les participations de la Première Nation dans celles-ci et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les conventions comptables des entreprises commerciales qui sont différentes de celles de la Première Nation.

Utilisation d'estimations -

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits -

Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les produits sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des produits lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Dans ce cas, les paiements de transfert sont constatés comme des produits reportés. Les produits de transfert sont constatés dans l'état des résultats consolidés si les passifs sont réglés.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite) -

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand des restrictions sont imposées par le contributeur quant à leur utilisation, et sont considérées comme des produits lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les produits perçus d'avance liés aux droits ou aux services sont reportés et constatés à l'état des résultats consolidés une fois qu'ils sont fournis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de la Première Nation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers -

Les actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes débiteurs, des avances, des fonds en fidéicommiss, des comptes créditeurs et de la dette à long terme.

Les placements autres que les participations dans des entreprises commerciales et les avances sont comptabilisés au coût.

Stocks -

Les stocks sont évalués à la moindre valeur du coût ou de la valeur nette probable de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtiments	2 % à 5 %
Bateaux, embarcations et pneumatiques	5 %, 7,5 % et 15 %
Routes et aménagement de terrains	4 %, 8 % et 25 %
Équipements -	
Sportifs	20 %
Système téléphonique	10 %
Bureau et informatique	20 % et 30 %
Autres	10 % et 20 %
Matériel roulant	20 % et 30 %

Actifs incorporels -

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

2. DÉROGATION AUX NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

La Première Nation comptabilise ses participations dans les entités suivantes selon la méthode de la consolidation intégrale :

- Camping Tadoussac inc.;
- Les Croisières Essipit inc.;
- Hébergement Essipit, société en commandite;
- Mer et Monde Écotours inc.

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ces entités répondent à la définition d'une entreprise publique et auraient conséquemment dû être comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

La comptabilisation de ces entités selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, aurait les incidences suivantes sur les états financiers consolidés de la Première Nation aux 31 mars 2022 et 2021 et pour les exercices terminés à ces dates :

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
État des résultats consolidés -		
Produits	(3 945 467)	(2 997 636)
Quote-part du résultat net des entreprises commerciales	665 513	589 006
Charges	<u>(3 279 954)</u>	<u>(2 408 630)</u>
Excédent des produits sur les charges	-	-
Variation des actifs financiers nets consolidés -		
Variation due aux immobilisations corporelles	(72 640)	(395 352)
Variation due aux autres actifs non financiers	4 202	1 388
Augmentation des actifs financiers nets	(68 438)	(393 964)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	3 169 877	3 563 841
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u>3 101 439</u>	<u>3 169 877</u>
Situation financière consolidée -		
Actifs financiers -		
Encaisse	(2 366)	(261 197)
Comptes débiteurs	(4 851 967)	(4 384 087)
Avances	586 503	487 492
Avances d'une société sous contrôle commun	1 470 984	1 470 984
Participations dans des entreprises commerciales	<u>5 147 682</u>	<u>4 482 168</u>
	2 350 836	1 795 360
Passifs -		
Comptes créditeurs	(415 889)	(393 177)
Dette à long terme	<u>(334 714)</u>	<u>(981 340)</u>
	(750 603)	(1 374 517)
Actifs financiers nets	<u>3 101 439</u>	<u>3 169 877</u>
Actifs non financiers -		
Immobilisations corporelles	(3 048 382)	(3 121 022)
Charges reportées au prochain exercice	<u>(53 057)</u>	<u>(48 855)</u>
	(3 101 439)	(3 169 877)
Surplus cumulé	-	-

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

3. BUDGET

Le budget présenté aux fins de comparaison a été préparé par la direction de la Première Nation et n'est pas audité.

4. TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Fédéral -		
Services aux Autochtones Canada	5 964 984	6 142 838
Solliciteur général du Canada	256 806	249 933
Société canadienne d'hypothèques et de logement	61 466	32 504
Pêches et Océans Canada	679 509	82 741
Ressources naturelles Canada	-	18 201
Société d'épargne des Autochtones du Canada	858 072	-
Transports Canada	281 927	107 905
Agence d'évaluation d'impact du Canada	<u>22 760</u>	<u>144 919</u>
	<u>8 125 524</u>	<u>6 779 041</u>
Provincial -		
Ministère de la Sécurité publique du Québec	237 051	230 706
Ministère de l'Éducation	10 765	30 387
Secrétariat aux affaires autochtones	599 671	112 286
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	100 000	-
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	<u>100 000</u>	<u>90 000</u>
	<u>1 047 487</u>	<u>463 379</u>
	<u>9 173 011</u>	<u>7 242 420</u>

5. COMPTES DÉBITEURS

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Gouvernements -		
Fédéral -		
Services aux Autochtones Canada -		
Courants	2 765 932	1 489 575
Subventions à recevoir se rapportant aux emprunts	437 020	607 239
Solliciteur général du Canada	-	117 732
Agence d'évaluation d'impact du Canada	38 356	6 189
Transports Canada	137 609	225 724
Organismes publics	292 101	152 452
Clients et autres	<u>1 671 257</u>	<u>1 439 410</u>
	<u>5 342 275</u>	<u>4 038 321</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

6. PLACEMENTS

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Participations dans des entreprises commerciales -		
Namunashu société en commandite (50 %)	7 088 557	7 359 347
Pêcheries Nikan S.E.C. (50 %)	57 664	19 343
Groupe Umek, société en commandite (23,33 %)	2 602 248	2 431 384
Société en commandite Apuiat (14,24 %)	1 785 952	110
Groupe Namesh, S.E.C. , actions participantes (50,9%)	727 850	761 010
Granulco inc. , actions participantes (25%)	407 656	422 764
Rénovations J.M.B.R. inc., actions participantes (50%)	394 471	290 898
	<hr/> 13 064 398	<hr/> 11 284 856
Autres placements -		
La Compagnie de Navigation des Basques inc. -		
Actions -		
1 340 actions de catégorie « A »	1 340	1 340
12 060 actions de catégorie « C »	12 060	12 060
Avances, sans intérêt ni modalités d'encaissement	<hr/> 28 020	<hr/> 28 020
	41 420	41 420
Granulco inc. -		
Effet à recevoir, 3,45 %, remboursable par versements mensuels de 3 472 \$, échéant en octobre 2023	89 076	111 111
Avances, taux de base majoré de 1 %, sans modalités d'encaissement (a)	-	-
Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc. -		
Avances, sans intérêt ni modalités d'encaissement	127 225	277 225
Dérivation de la rivière Portneuf -		
Participation au projet d'Hydro-Québec dans la dérivation partielle de la rivière Portneuf, remboursable à demande jusqu'en 2053, partenariat se terminant en 2053 et comportant une option de renouvellement de 49 ans donnant droit à des redevances calculées sur les ventes d'énergie et encaissables mensuellement	<hr/> 509 601	<hr/> 509 601
	<hr/> 767 322	<hr/> 939 357

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

6. PLACEMENTS (suite)

Les principaux renseignements financiers des entreprises commerciales sont les suivants :

	2 0 2 2			2 0 2 1	
	Fabrication et transformation	Commerce de détail	Pêche	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Résultats -					
Produits	32 787 804	2 985 154	452 067	36 225 025	28 814 658
Charges	<u>28 658 149</u>	<u>2 778 008</u>	<u>169 780</u>	<u>31 605 937</u>	<u>23 654 303</u>
Bénéfice net	<u>4 129 655</u>	<u>207 146</u>	<u>282 287</u>	<u>4 619 088</u>	<u>5 160 355</u>
Situation financière -					
Actif -					
Encaisse	8 520 691	7 960	314 135	8 842 786	7 630 369
Comptes débiteurs	5 675 801	202 074	4 728	5 882 603	3 221 939
Stocks	904 520	1 335 139	-	2 239 659	2 106 631
Placements	3 530 280	-	-	3 530 280	4 346 841
Immobilisations corporelles	43 177 309	702 718	-	43 880 027	43 676 866
Autres actifs	489 501	-	-	489 501	1 502 509
	<u>62 298 102</u>	<u>2 247 891</u>	<u>318 863</u>	<u>64 864 856</u>	<u>62 485 155</u>
Passif -					
Emprunt bancaire	267 433	290 000	-	557 433	200 000
Comptes créditeurs	4 095 408	610 857	2 837	4 709 102	2 069 066
Dette à long terme	26 617 433	453 924	187 841	27 259 198	28 561 891
Produits reportés	3 016 176	-	-	3 016 176	2 648 094
	<u>33 996 450</u>	<u>1 354 781</u>	<u>190 678</u>	<u>35 541 909</u>	<u>33 479 051</u>
Capitaux propres -					
Capital-actions et parts sociales	15 795 412	100 100	164 600	16 060 112	16 060 112
Bénéfices non répartis et capital (déficit)	<u>12 506 240</u>	<u>793 010</u>	<u>(36 415)</u>	<u>13 262 835</u>	<u>12 945 992</u>
	<u>28 301 652</u>	<u>893 110</u>	<u>128 185</u>	<u>29 322 947</u>	<u>29 006 104</u>
	<u>62 298 102</u>	<u>2 247 891</u>	<u>318 863</u>	<u>64 864 856</u>	<u>62 485 155</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

7. FONDS EN FIDÉICOMMIS

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Taux de la Banque du Canada majoré de 1,25 %, échéance indéterminée	57 113	56 225

8. PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

	Solde au début	Reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations et infrastructures -				
Services aux Autochtones Canada	2 162 077	3 872 586	(2 162 077)	3 872 586
Entreprises -				
Dépôts pour réservations	1 278 891	1 190 754	(1 278 891)	1 190 754
Subventions reportées	-	99 895	-	99 895
Éducation -				
Services aux Autochtones Canada	-	58 141	-	58 141
Développement social et communautaire -				
Services aux Autochtones Canada	226 984	592 724	(226 984)	592 724
Ministère de l'Éducation	29 331	9 948	(29 331)	9 948
Développement économique -				
Services aux Autochtones Canada	305 041	-	(305 041)	-
Pêches et Océans Canada	31 521	-	(31 521)	-
Santé -				
Services aux Autochtones Canada	587 639	1 607 835	(587 639)	1 607 835
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	5 622	-	(5 622)	-
Consultations et gestion du territoire -				
Services aux Autochtones Canada	-	19 701	-	19 701
Transport Canada	137 688	9 150	(137 688)	9 150
Pêches et Océans Canada	-	82 214	-	82 214
Agence d'évaluation d'impact du Canada	-	23 848	-	23 848
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	-	108 618	-	108 618
Organismes publics	654 926	692 452	(654 926)	692 452
Administration de la bande -				
Services aux Autochtones Canada	41 797	99 847	(41 797)	99 847
Hydro-Québec	950 000	-	-	950 000
	6 411 517	8 467 713	(5 461 517)	9 417 713

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

9. DETTE À LONG TERME

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Emprunts -		
1,06 %, garanti par Services aux Autochtones Canada, remboursable par versements mensuels de 1 104 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en septembre 2026, fin de la période d'amortissement prévue en septembre 2036	177 995	189 340
2,06 %, garanti par Services aux Autochtones Canada, remboursable par versements mensuels de 1 717 \$, incluant le capital et les intérêts, renouvelable en janvier 2025, fin de la période d'amortissement prévue en janvier 2035	233 638	249 306
Sans intérêt, solde de prix de vente relativement à l'acquisition de terrains, remboursable par deux versements de 162 500 \$ les 9 mars 2023 et 2024	325 000	-
Sans intérêt (taux effectif de 3,5 %), d'une valeur nominale de 56 656 \$, remboursable par versements mensuels de 1 667 \$ en capital, échéant en janvier 2025	53 900	65 800
3,22 %, garanti par le Secrétariat aux affaires autochtones, remboursable par versements semestriels de 38 685 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en décembre 2022	74 056	148 128
3,373 %, garanti par le Secrétariat aux affaires autochtones, remboursable par versements semestriels de 52 863 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en juin 2025	362 964	459 111
Sans intérêt (taux effectif de 3,5 %), d'une valeur nominale de 223 610 \$, garanti par la Corporation de développement économique montagnaise, remboursable par versements mensuels de 1 111 \$ en capital, échéant en mars 2025 (a)	212 262	219 750
6,5 %, garanti par la Corporation de développement économique montagnaise, remboursable par versements mensuels de 686 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en mai 2031	56 498	44 296
Emprunt d'une Première Nation – projet Namunashu -		
3,41 % majoré de frais d'administration de 1,50 %, garanti par une hypothèque mobilière sur la participation dans Namunashu société en commandite ainsi que par les distributions de celle-ci et par les redevances liées au projet du Parc éolien Rivière-du-Moulin, remboursable par versements mensuels de 23 766 \$ en capital, plus les intérêts, renouvelable en décembre 2027, fin de la période d'amortissement prévue en avril 2041	5 377 389	5 692 137
Emprunt, portant intérêt à taux fixe, remboursé au cours de l'exercice	-	541 597
	6 873 702	7 609 465

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme, nets des subventions se rapportant à certains emprunts, seront les suivants :

Exercices se terminant les 31 mars 2023	755 361 \$
2024	678 151 \$
2025	676 374 \$
2026	372 680 \$
2027	422 886 \$

(a) La Première Nation a bénéficié de financement totalisant 360 000 \$ (six emprunts de 60 000 \$ chacun), composé d'emprunts de 240 000 \$ et de contributions non remboursables de 120 000 \$. Lors de la comptabilisation initiale, la Première Nation a évalué les emprunts à leur juste valeur, donnant lieu à un ajustement de 22 227 \$ constaté aux résultats consolidés au moment de l'octroi de ces financements.

10. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u>
	\$	\$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif aux immobilisations corporelles, remboursée au cours de l'exercice	-	<u>20 149</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 2 2		2 0 2 1	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 500 795	-	2 500 795	1 850 795
Bâtiments	25 652 913	9 180 433	16 472 480	16 057 550
Bateaux, embarcations et pneumatiques	2 919 981	1 872 037	1 047 944	1 084 372
Routes et aménagement de terrains	6 602 230	3 434 657	3 167 573	2 328 176
Équipements -				
Sportifs	885 536	667 985	217 551	241 650
Système téléphonique	31 830	29 899	1 931	2 145
Bureau et informatique	2 021 912	1 611 756	410 156	500 805
Autres	5 049 678	4 073 096	976 582	1 036 644
Matériel roulant	2 401 441	1 874 199	527 242	361 246
	<u>48 066 316</u>	<u>22 744 062</u>	<u>25 322 254</u>	<u>23 463 383</u>

12. ACTIFS INCORPORELS

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Permis de pêche	2 450 000	1 950 000
Droits d'exploitation de territoires	454 138	454 138
Écart d'acquisition	425 687	425 687
	<u>3 329 825</u>	<u>2 829 825</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

13. SURPLUS CUMULÉ

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$

Le surplus cumulé inclut certaines réserves qui se détaillent comme suit :

Investissements nets -		
Placements	8 454 331	6 532 076
Fonds en fidéicommis	57 113	56 225
Immobilisations corporelles	24 094 701	21 810 101
Actifs incorporels	3 329 825	2 829 825
Prêts à la rénovation	219 270	211 564
Développement économique	884 920	838 411
Réserves de remplacement et de fonctionnement	559 257	533 057
Investissements futurs	200 000	200 000
Non affecté	<u>39 675 397</u>	<u>38 226 025</u>
	<u>77 474 814</u>	<u>71 237 284</u>

Développement économique -

La Première Nation a reçu des contributions spéciales de membres et leur utilisation est restreinte à des projets spécifiques de développement préalablement autorisés par l'assemblée générale de la Première Nation.

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Solde au début	838 411	782 693
Affectations internes -		
Contributions	42 833	51 671
Produits d'intérêts	<u>3 676</u>	<u>4 047</u>
Solde à la fin	<u>884 920</u>	<u>838 411</u>

Réserves de remplacement et de fonctionnement -

En vertu de conventions signées avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Santé Canada, la Première Nation s'est engagée à constituer des réserves de remplacement et de fonctionnement à utiliser pour assumer le coût des réparations majeures, pour pourvoir à un éventuel déficit ainsi que pour remplacer de l'équipement hors d'usage pour les immeubles locatifs et les services de santé. La Première Nation constitue également une réserve de remplacement pour les immeubles locatifs non compris dans les conventions intervenues avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

13. SURPLUS CUMULÉ (suite)

Réserves de remplacement et de fonctionnement (suite) -

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Solde au début	533 057	506 857
Affectation du surplus cumulé -		
Contributions	26 200	26 200
Produits d'intérêts	-	-
Solde à la fin	<u>559 257</u>	<u>533 057</u>

Surplus d'investissements futurs -

La Première Nation a réservé un montant de 200 000 \$ dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations corporelles.

14. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'une entente d'approvisionnement en électricité conclue entre EEN CA Rivière du Moulin s.e.c. (ci-après « EEN ») et les Parties Innues, représentées par Mashteuiatsh, ESSIPIT et Pessamit, pour le projet du Parc éolien de Rivière-du-Moulin, EEN convient de payer aux Parties Innues une contribution volontaire annuelle de 1 275 \$ par mégawatt (ci-après « MW ») pour les éoliennes du projet qui sont installées et qui sont en activité. L'achat d'énergie d'origine éolienne produite au Québec du projet représente une capacité prévue de 350 MW, soit 150 MW pour la phase 1 et 200 MW pour la phase 2. Cette redevance, pouvant donc atteindre 446 250 \$ annuellement et devant être répartie à parts égales entre les Parties Innues, sera indexée annuellement selon le barème d'indexation du prix de l'électricité. La contribution volontaire sera payable au cours de la phase d'exploitation du projet, soit d'une durée prévue de 20 ans pour les éoliennes de la phase 1 et d'une durée prévue de 19 ans pour la phase 2.

15. ÉVENTUALITÉS

La Première Nation a conclu des accords de contributions avec différents ministères du gouvernement fédéral. Les fonds reçus conformément à ces accords sont assujettis à un remboursement si la Première Nation ne respecte pas les conditions de stipulation de ceux-ci. Au 31 mars 2022, les montants des fonds inutilisés provenant de ces accords de contributions sont les suivants :

	2 0 2 2	2 0 2 1
	\$	\$
Services aux Autochtones Canada -		
Développement social et communautaire	1 066 779	880 001
Santé Canada	<u>2 537 779</u>	<u>2 537 779</u>
	<u>3 604 558</u>	<u>3 417 780</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

15. ÉVENTUALITÉS (suite)

Tout montant que la Première Nation pourrait devoir rembourser sera comptabilisé en charges de l'exercice alors en cours.

Dans le cadre du projet d'investissement du Parc éolien Rivière-du-Moulin, la Première Nation a émis une lettre de crédit en faveur d'Hydro-Québec Distribution de 350 000 \$, qui vient à échéance en août 2022.

Société de gestion P.R.P. inc., une société contrôlée par la Première Nation, s'est portée garantie, conjointement avec les autres actionnaires, du remboursement de l'emprunt bancaire de l'entreprise commerciale Rénovations J.M.B.R. inc. Au 31 mars 2022, le solde de cet emprunt s'établit à 290 000 \$.

16. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet se répartissent comme suit :

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u>
	\$	\$
Coût des produits vendus	2 087 069	1 819 843
Salaires et charges sociales	7 491 423	6 573 605
Sous-traitance	143 904	38 662
Honoraires professionnels et services	1 443 058	1 392 313
Entretien et réparation	1 032 281	1 247 842
Matériaux et fournitures	463 982	498 298
Frais du matériel roulant	10 555	41 515
Frais des locaux	506 768	491 932
Droits de scolarité	88 189	94 450
Allocations	487 501	416 784
Contributions	14 420	56 000
Publicité, promotion et communications	474 683	323 175
Frais de déplacement	35 261	22 341
Frais financiers	495 566	480 582
Immobilisations corporelles -		
Perte (gain) sur la cession	(11 258)	291
Perte d'immobilisations corporelles relative à un sinistre	-	262 054
Amortissement	1 135 178	1 156 964
Divers	<u>1 525 877</u>	<u>214 048</u>
	<u>17 424 457</u>	<u>15 130 699</u>

17. ENGAGEMENTS

La Première Nation s'est engagée sur une période de 20 ans se terminant en 2040, envers la municipalité des Escoumins, à verser 477 702 \$ pour des frais relatifs à l'entretien et à l'opération d'une infrastructure. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 23 885 \$ de 2023 à 2027.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditée)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1	2 0 2 2	2 0 2 1
	Administration de la bande	Développement économique	\$	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	638 949	654 757	1 479 031	404 613
Organismes publics	-	-	139 401	155 534
Activités économiques	-	-	1 311 669	722 405
Autres	<u>456 458</u>	<u>241 664</u>	<u>671 226</u>	<u>681 826</u>
	<u>1 095 407</u>	<u>896 421</u>	<u>3 601 327</u>	<u>1 964 378</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	1 347 087	1 004 202	640 309	507 161
Honoraires professionnels et services	176 283	215 026	123 092	101 364
Entretien et réparation	-	-	65 016	22 086
Matériaux et fournitures	15 498	6 233	27 202	45 612
Frais des locaux	18 944	2 923	14 139	3 206
Contributions	-	-	14 420	56 000
Publicité, promotion et communications	1 955	15 474	26 329	3 701
Divers	-	-	7 784	14 039
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	57 064	2 689	1 831	4 821
Divers	295 175	69 287	123 887	26 165
Frais financiers	<u>8 722</u>	<u>6 150</u>	<u>281 382</u>	<u>281 944</u>
	<u>1 920 728</u>	<u>1 321 984</u>	<u>1 325 391</u>	<u>1 066 099</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>(825 321)</u>	<u>(425 563)</u>	<u>2 275 936</u>	<u>898 279</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1	2 0 2 2	2 0 2 1
	Emploi et formation	\$	Éducation et culture	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	14 638	-	1 023 470	959 240
Organismes publics	207 848	153 671	6 900	1 000
Activités économiques	-	-	3 570	64 200
Autres	<u>1 769</u>	<u>1 151</u>	<u>5 029</u>	<u>-</u>
	<u>224 255</u>	<u>154 822</u>	<u>1 038 969</u>	<u>1 024 440</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	106 858	136 193	16 941	35 372
Honoraires professionnels et services	-	-	40	1 309
Matériaux et fournitures	-	65	30 722	5 728
Droits de scolarité	-	-	88 189	94 450
Allocations	<u>1 264</u>	<u>6 300</u>	<u>440 330</u>	<u>372 115</u>
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	9 381	-	46 372	1 873
Divers	3 590	3 885	57 014	24 261
Divers	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8 739</u>	<u>-</u>
	<u>121 093</u>	<u>146 443</u>	<u>688 347</u>	<u>535 108</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>103 162</u>	<u>8 379</u>	<u>350 622</u>	<u>489 332</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1	2 0 2 2	2 0 2 1
	Développement social et communautaire	\$	Santé	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	1 187 725	1 366 350	1 255 945	1 683 912
Gouvernement provincial	19 383	30 387	-	-
Organismes publics	41 846	100 867	20 072	17 209
Activités économiques	-	501	-	6 744
Autres	-	-	1 654	8 622
	1 248 954	1 498 105	1 277 671	1 716 487
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	521 530	466 975	380 559	322 792
Honoraires professionnels et services	70 763	158 172	508 034	422 450
Entretien et réparation	47 232	211 393	26 379	9 822
Matériaux et fournitures	46 974	65 252	69 876	158 386
Frais des locaux	5 126	61 286	-	22 260
Allocations	45 907	38 369	-	-
Publicité, promotion et communications	-	18 956	-	17 915
Frais de déplacement	-	-	-	14 292
Divers	31 789	23 202	32 309	28 495
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	6 904	9 011	-	-
Divers	47 053	9 772	64 198	43 345
Divers	-	-	102 268	1 069
	823 278	1 062 388	1 183 623	1 040 826
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	425 676	435 717	94 048	675 661

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditée)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1	2 0 2 2	2 0 2 1
	Immobilisations et infrastructures	\$	Consultations et gestion du territoire	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	1 637 301	909 251	584 831	518 481
Gouvernement provincial	504 671	17 286	286 382	185 000
Organismes publics	-	29 340	459 507	342 269
Activités économiques	27 480	22 337	-	-
Autres	58 233	104 661	107 297	7 881
	2 227 685	1 082 875	1 438 017	1 053 631

CHARGES

Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	810 018	1 275 257	844 213	751 156
Sous-traitance	143 904	38 662	-	-
Honoraires professionnels et services	212 522	197 413	222 159	190 467
Entretien et réparation	223 815	506 171	-	-
Matériaux et fournitures	163 732	154 636	31 544	5 710
Frais du matériel roulant	10 555	41 515	-	-
Frais des locaux	70 723	57 312	-	-
Publicité, promotion et communications	-	-	-	7 338
Frais de déplacement	-	-	35 261	8 049
Divers	-	-	59 094	5 359
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	106 096	15 202	-	-
Divers	68 975	33 614	30 628	11 357
Frais financiers	14 671	19 829	-	-
Divers	-	-	3 170	640
	1 825 011	2 339 611	1 226 069	980 076

**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES
PRODUITS PAR RAPPORT AUX
CHARGES AVANT AMORTISSEMENT**

402 674	(1 256 736)	211 948	73 555
---------	-------------	---------	--------

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE
(non audited)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1	2 0 2 2	2 0 2 1
	Entreprises	\$	Habitations communautaires	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	-	46 828	32 504
Organismes publics	-	109 233	-	-
Activités économiques	2 738 259	2 477 488	230 851	225 056
Autres	63 769	198 721	8 462	-
	2 802 028	2 785 442	286 141	257 560
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Coût des produits vendus	2 087 069	1 819 843	-	-
Salaires et charges sociales	444 331	469 729	-	-
Honoraires professionnels et services	49 960	3 388	2 500	2 350
Entretien et réparation	41 515	145 195	-	-
Matériaux et fournitures	31 091	17 519	-	-
Frais des locaux	75 919	73 059	-	-
Publicité, promotion et communications	746	3 635	-	-
Divers	2 535	4 395	48 991	48 186
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	151	1 490	-	-
Divers	24 560	16 194	-	-
Frais financiers	32 119	32 290	6 217	7 665
	2 789 996	2 586 737	57 708	58 201
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	12 032	198 705	228 433	199 359

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

INFORMATION SECTORIELLE CONSOLIDÉE (non auditée)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2 0 2 2	2 0 2 1	2 0 2 2	2 0 2 1
	Sociétés contrôlées	\$	Autres	\$
PRODUITS				
Gouvernement fédéral	-	-	256 806	249 933
Gouvernement provincial	-	-	237 051	230 706
Activités économiques	5 140 154	3 646 647	-	-
Quote-part du bénéfice net d'une société sous influence notable	103 573	107 644	-	-
Autres	-	106 593	1 344	70 973
	5 243 727	3 860 884	495 201	551 612
CHARGES				
Frais d'exploitation -				
Salaires et charges sociales	2 000 768	1 235 375	378 809	369 394
Honoraires professionnels et services	61 489	61 789	16 216	38 585
Entretien et réparation	597 905	336 274	30 419	16 901
Matériaux et fournitures	47 343	30 682	-	8 475
Frais des locaux	315 703	267 239	6 214	4 646
Publicité, promotion et communications	445 653	256 156	-	-
Frais d'administration -				
Frais de déplacement	4 582	2 506	19 151	13 161
Divers	-	-	18 401	20 841
Frais financiers	152 455	132 704	-	-
Divers	232 927	41 534	-	-
	3 858 825	2 364 259	469 210	472 003
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	1 384 902	1 496 625	25 991	79 609